

## Communiqué de presse

21 novembre 2018 - N° 28

### SCOR annonce la création de SCOR Europe SE, sa nouvelle compagnie d'assurance Dommages de Spécialités pour ses clients présents dans l'Union européenne

SCOR annonce la création de SCOR Europe SE, sa nouvelle compagnie d'assurance Dommages de Spécialités basée à Paris, qui a obtenu l'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cet agrément permet à SCOR Europe SE d'exercer au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Comme annoncé dès le 6 septembre 2017, ceci permet au Groupe de garantir, dans la perspective du Brexit, la continuité des services offerts à ses clients assurés.

SCOR Europe SE, filiale détenue à 100% par SCOR SE, souscrira, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ensemble des affaires, nouvelles et renouvelées, relatives à des risques situés au sein de l'EEE, qui ne pourront plus être acceptées par SCOR UK Company Ltd. après la date effective du Brexit. SCOR Europe SE reprendra également tous les engagements issus des polices précédemment émises par SCOR UK Company Ltd., dans le cas où cette dernière ne pourrait plus les honorer à la suite du Brexit, dont les modalités sont encore incertaines à ce stade.

SCOR Europe SE bénéficie de la solidité financière du groupe SCOR reconnue par les agences de notation financière. S&P a notamment attribué à SCOR Europe SE la notation AA-.

Parallèlement à la création de cette nouvelle société au sein de l'EEE, SCOR UK Company Ltd. continuera à servir comme auparavant tous ses clients dans le reste du monde.

**Laurent Rousseau, Directeur général adjoint de SCOR Global P&C, commente :** « *La création de SCOR Europe SE nous permet de garantir à nos clients la continuité des affaires dans la perspective du Brexit. Elle contribuera également au développement de nos activités d'assurance de Spécialités, conformément au plan « Vision in Action ». SCOR Europe SE s'appuiera sur l'expérience et l'expertise de SCOR en matière de souscription.* »

\*

\* \*

#### Contacts

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

+44 (0)203 207 8561

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>



The Art & Science of Risk

## Communiqué de presse

21 novembre 2018 - N° 28

Twitter: [@SCOR\\_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2017 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 février 2018 sous le numéro D.18-0072 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».